

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE

N° 84/2020

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**OBJET : Avenant à la  
convention avec le  
Syndicat Mixte  
d'Aménagement de la  
Durance pour la  
prévention des  
inondations de la Durance**

SEANCE DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, vingt-trois juillet,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 17 juillet 2020.

**PRÉSENTS :**

**Pour la Commune de BARBENTANE :** DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

**Pour la Commune de CABANNES :** CHEILAN François.

**Pour la Commune de CHATEAURENARD :** MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, DIET-PENCHINAT Sylvie.

**Pour la Commune d'EYRAGUES :** GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

**Pour la Commune de GRAVESON :** PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

**Pour la Commune de MAILLANE :** LECOUFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

**Pour la Commune de MOLLEGES :** CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

**Pour la Commune de NOVES :** JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

**Pour la Commune d'ORGON :** PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

**Pour la Commune de PLAN d'ORGON :** LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

**Pour la Commune de ROGNONAS :** PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

**Pour la Commune de VERQUIERES :** MARTIN-TEISSERE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la Commune de CHATEAURENARD :** SEISSON Jean-Pierre (absent ayant donné pouvoir à PONCHON Solange), AMIEL Cyril (absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina), REYNES Bernard (absent ayant donné à pouvoir à DIET-PENCHINAT Sylvie).

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**Pour la Commune de CABANNES :** GIRARD Nathalie, ONTIVEROS Christian.

**Pour la Commune de SAINT- ANDIOL :** ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

M. le Vice-Président en charge de la GEMAPI expose que, par délibération en date du 6 décembre 2018, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement pour la signature

d'une convention de délégation de compétence avec le Syndicat Mixte d'Aménagement  
Vallée de la Durance (SMAVD) portant sur :

- la réalisation des études et des travaux pour finaliser le système d'endiguement de « Bonpas – Le Rhône Rive Gauche »,
- la surveillance et l'exploitation des ouvrages en période de crues,
- l'entretien courant des ouvrages et les petites réparations,
- la surveillance et l'exploitation des digues hors période de crue (quatre visites annuelles dont une visite technique approfondie à réaliser sur 10 040 ml d'ouvrages) pour un montant estimé à 78 000 € annuel,

Ce montant de 78 000 € avait été établi avant consolidation de la maquette financière globale, désormais appliquée à tous les EPCI, qui fixe un forfait kilométrique différent selon le type d'ouvrage concerné :

- ouvrage de classe C : 5500 € le km (pas d'évolution par rapport à la maquette initiale)
- ouvrage de classe B : 8500 € le km (contre 7500 € initialement)
- ouvrage de classe A : 9350 € le km (contre 8 250 € initialement).

Le montant de contribution de Terre de Provence s'élève donc désormais à 89 595 €. Parallèlement, le SMAVD a obtenu une subvention du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ; le montant mis à la charge de Terre de Provence, subvention déduite, est ainsi ramené pour 2020 à 43 363 €.

Au vu de ces éléments, après exposé, le Conseil Communautaire :

- approuve les modifications présentées,
- autoriser sa Présidente à signer l'avenant correspondant.

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

Votes pour : 38

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 23 juillet 2020,

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
**Corinne CHABAUD**

